

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **13 février 2012**

Délibération n° 2012-2786

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon

objet : Plan climat - Volet habitat - Attribution d'une subvention à Réseau ferré de France dans sa démarche expérimentale de réhabilitation acoustique et thermique des logements le long des voies ferrés

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Monsieur David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 février 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 15 février 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mme Baume, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Mme Cardona, M. Chabert, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Coste, Coulon, Mme Dagne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, MM. Lévêque, Lung, Longueval, Lyonnet, Millet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mme Palreja, MM. Pili, Pilon, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

Absents excusés : M. Brachet (pouvoir à M. David G.), Mmes Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), Farih (pouvoir à M. Braillard), M. Appell (pouvoir à M. Darne JC.), Mme Benelkadi, MM. Buffet (pouvoir à M. Gignoux), Chabrier (pouvoir à M. Nissanian), Corazzol (pouvoir à M. Longueval), Flaconnèche (pouvoir à M. Goux), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Gillet (pouvoir à M. Vincent), Léonard (pouvoir à Mme Cardona), Mme Levy (pouvoir à M. Havard), M. Muet (pouvoir à M. Kimelfeld), Mmes Perrin-Gilbert, Pesson (pouvoir à M. Ferraro), MM. Petit (pouvoir à M. Cochet), Plazzi (pouvoir à M. Jacquet), Rousseau (pouvoir à M. Abadie), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Tifra, M. Turcas (pouvoir à Mme Dagne).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Dumas, Genin, Giordano, Justet, Louis.

Séance publique du 13 février 2012**Délibération n° 2012-2786**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Lyon

objet : **Plan climat - Volet habitat - Attribution d'une subvention à Réseau ferré de France dans sa démarche expérimentale de réhabilitation acoustique et thermique des logements le long des voies ferrées**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 janvier 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Dans le cadre de la définition du plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) de la Communauté urbaine de Lyon, Réseau ferré de France (RFF) a évalué les points noirs du bruit qu'il a à traiter réglementairement sur le territoire de la Communauté urbaine aux abords des voies ferrées (SNCF). Après arbitrage au niveau national, RFF s'apprête à traiter une partie des bâtiments identifiés comme points noirs en mettant en place un programme de rénovation acoustique des façades le long des voies ferrées dans les quartiers suivants de Lyon : centre, la Mouche, Perrache et Guillotière. Le nombre de logements potentiellement concernés est de 900 soit 51 bâtiments d'habitation. 205 logements pourraient faire l'objet de travaux de réhabilitation dans le cadre de la démarche.

Cette action expérimentale est une première étape, d'autres actions de rénovations acoustiques étant prévues le long des voies ferrées de l'agglomération.

Cette initiative est soutenue par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), sous la forme d'une subvention accordée aux propriétaires à hauteur de 80 % du montant des travaux d'isolation (remplacement des fenêtres exposées directement au bruit), complétée à hauteur de 20 % par RFF, plafonnée à 6 000 € par logement.

Dans le cadre du plan climat, la Communauté urbaine a engagé une démarche visant à réduire les consommations énergétiques et diminuer les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire. Le volet habitat du plan climat est un enjeu fort (l'habitat représente 17 % de l'ensemble des émissions des gaz à effet de serre), en particulier la réhabilitation thermique des logements qui doit connaître une première phase d'expérimentations pour mesurer la faisabilité de l'atteinte d'un niveau de performance énergétique de type bâtiments basse consommation (BBC) rénovation.

L'intervention conduite par RFF sur les 205 premiers logements est une opportunité pour traiter en parallèle les questions de l'isolation thermique de la façade non exposée au bruit, de l'isolation thermique par l'extérieur, ou encore de l'amélioration de la ventilation, en cohérence avec le plan climat et le programme local de l'habitat.

Il s'agit :

- de mettre en place une animation et une assistance à maîtrise d'ouvrage facilitant la réalisation de ces démarches,

- d'assurer aux propriétaires des immeubles concernés la possibilité de coupler réhabilitation acoustique et thermique grâce à un dispositif d'ingénierie d'accompagnement financé par RFF avec la participation de la Communauté urbaine.

Une mission d'assistance technique et administrative doit permettre aux propriétaires de bénéficier d'un diagnostic acoustique et énergétique et d'une proposition de travaux qui permettrait de satisfaire aux exigences d'isolation acoustique et thermique à un niveau BBC rénovation. L'étude abordera également la question du montage financier et des aides mobilisables pour la réalisation desdits travaux. Une subvention éco-rénovation pourra compléter les montages financiers en faveur des propriétaires concernés par l'opération acoustique et thermique de RFF, ainsi que d'autres aides individuelles et collectives de droit commun.

Pour cette opération expérimentale de rénovation acoustique conduite par Réseau ferré de France, il est proposé que la Communauté urbaine soutienne l'animation de ce dispositif et renforce le volet thermique des ces réhabilitations, en accordant à RFF une subvention maximum de 100 000 € pour 2012 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'un montant maximum de 100 000 € au profit de Réseau ferré de France (RFF) dans le cadre de sa démarche expérimentale d'animation, d'assistance technique et financière pour la rénovation acoustique et thermique le long des voies ferrées dans certains quartiers de Lyon pour 2012,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et RFF définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercice 2012 - compte 657 4 - fonction 72 - opération n° OP15O1989.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 15 février 2012.